

Questions orales

tion, qui est aujourd'hui l'Union des producteurs de grain et qui poursuit ses activités dans les quatre provinces, y compris la partie de la rivière de la Paix qui se trouve en Colombie-Britannique. L'Union des producteurs de grain est très favorable à cette décision. Je rappelle au député que de nombreux membres des coopératives de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba l'appuient également.

• (1450)

Le fait que le député se lève et mêle certaines de ces questions prouve qu'il ignore totalement ce dont il parle. Cette décision est excellente et elle a été prise dans l'intérêt des producteurs mêmes, qui pourront agir selon leur jugement. Ils en tireront de meilleurs revenus individuels.

Cette décision vise à permettre aux producteurs de mieux gagner leur vie, de sorte qu'ils n'auront plus à demander continuellement de l'aide au gouvernement. Nous sommes en faveur de cela. Le NPD voudrait mettre tout le monde sous la tutelle de l'État. Cela ne fonctionne pas.

* * *

LA SOCIÉTÉ GIANT YELLOWKNIFE MINES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Depuis plus d'un an maintenant, la ville de Yellowknife est en proie à des tensions croissantes, à la violence, à l'exaspération totale, bref à une situation explosive en raison de la grève des mineurs qui se poursuit. Comme le gouvernement fédéral a pleine compétence dans ce dossier, la population de Yellowknife doit attendre que le ministre se décide à passer à l'action pour tenter de résoudre cette crise.

Quelle mesure supplémentaire le ministre entend-il prendre pour mettre un terme à l'angoisse de la population et éviter un autre incident mortel au cours de cette grève?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, la députée n'ignore pas que le ministre du Travail a dû s'absenter aujourd'hui pour s'occuper des affaires du gouvernement. Le ministre pourra sans doute répondre mieux que moi à la question de la députée dès son retour demain.

Par ailleurs, je voudrais souligner que le ministre du Travail s'est intéressé de très près à cette question, qui est vraiment très difficile et fort complexe. À ma connaissance, le ministre a fait tout ce qu'il pouvait dans les circonstances, si on tient compte des différents facteurs juridiques en cause, notamment.

Je ne doute pas que le ministre répondra lui-même à la question dès son retour.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ce conflit dure depuis plus d'un an. Le ministre n'est même pas allé à Yellowknife durant ce temps-là. Les gens n'en peuvent plus. La violence s'aggrave. Neuf personnes sont mortes, et le processus de médiation n'a pas donné les résultats escomptés jusqu'à maintenant.

Le ministre a promis de résoudre le conflit il y a six mois, mais aujourd'hui la ville de Yellowknife est toujours aux prises avec une grève, sans compter qu'un arrêt de travail menace de se produire à l'autre mine.

La Chambre va ajourner ses travaux demain. Que va faire le ministre?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, comme je viens de le dire, le ministre répondra sûrement à la question dès son retour.

Il est vrai que le processus de médiation n'a pas donné les résultats escomptés. Quand j'étais ministre du Travail, je n'aimais pas que la médiation ne marche pas aussi bien qu'elle le devait. La médiation se fait entre les parties, et celles-ci doivent y consentir. Nul doute que le ministre fixera toute son attention sur cette question dès son retour.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration se souviendra du problème suivant, que je lui ai soumis il y a une dizaine de jours. Il s'agit d'une femme de London à qui les prestations d'assurance-chômage ont été refusées parce qu'elle a fait partie d'un jury pendant près de neuf mois.

En effet, Betty McIntosh a été juré pendant plus de neuf mois dans une cause de meurtre. Le procès terminé, elle est retournée au travail, mais elle a été mise à pied au bout de huit semaines. Si, pendant ces neuf mois, elle n'a pas occupé un emploi, c'est uniquement à cause de ses fonctions de juré. N'empêche qu'on lui a refusé les prestations d'assurance-chômage.